

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Dijon, le 24 novembre 2020

CHARTRE D'ENGAGEMENTS RELATIVE À L'UTILISATION DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES : SNCF RÉSEAU OUVRE LA 2^{ÈME} PHASE DE LA CONCERTATION NATIONALE

La 2^{ème} phase du processus de concertation de SNCF Réseau visant à élaborer une charte d'engagements relative à l'utilisation des produits phytosanitaires débute avec une phase de concertation en ligne ouverte au public, du 23 novembre au 23 décembre 2020.

Le décret d'application de l'article 83 de la loi Egalim, publié au Journal Officiel le 29 décembre 2019, prévoit que l'utilisation des produits phytopharmaceutiques à proximité des zones d'habitations soit encadrée par des chartes d'engagements prévoyant des mesures de protection des riverains, et que celles-ci soient élaborées de manière concertée entre utilisateurs et riverains concernés.

Ce décret s'applique à SNCF Réseau, dans le cadre de ses opérations de maîtrise de la végétation pour l'entretien des voies, pistes et abords des 30 000 km du réseau ferré national.

SNCF Réseau a souhaité associer l'ensemble des parties-prenantes pour mettre au point une charte d'engagements répondant aux attentes des riverains du réseau ferré. C'est dans ce cadre que SNCF Réseau a lancé au mois de septembre 2020 une première phase de concertation à travers 18 ateliers participatifs associant élus locaux, représentants d'associations environnementales, d'usagers et de consommateurs issus de 8.200 communes traversées par le réseau ferré national.

SNCF Réseau annonce ce jour l'ouverture de la deuxième phase de cette concertation qui propose à l'avis du public des pistes d'engagements potentiels issues des contributions des différentes parties-prenantes lors de la première phase.

Pour prendre connaissance et donner son avis sur ces pistes d'engagements potentiels, les participants qui le souhaitent sont invités à se connecter à l'adresse : <https://www.sncf-reseau.com/fr/riverains-info-phyto-vegetation>

La synthèse des observations recueillies, ainsi que la charte formalisée seront adressées pour approbation aux préfets de département et publiées sur le site internet de SNCF Réseau.

Pascal Courcier, chef du Département Voies et Abords de SNCF Réseau précise : « *L'engagement responsable de SNCF Réseau, mobilisé sur la préservation de l'environnement, de la santé et de la sécurité et ancrée dans les territoires, se manifeste plus que jamais par cette concertation ouverte à toutes et tous. SNCF Réseau a à cœur d'inscrire sa démarche de développement durable et de réduction de l'impact de ses activités, notamment en matière d'usage de produits phytosanitaires, dans une relation de dialogue et d'échanges constructifs avec les riverains et les territoires. Cette concertation traduit notre volonté de développer des relations de qualité avec les parties-prenantes concernées et contribuera à permettre à SNCF Réseau de concevoir une charte d'engagements.* »

Contact presse :

Valérie Lépinay – 06 88 13 59 52 – valerie.lepinay@reseau.sncf.fr

À propos de SNCF Réseau

Pour répondre aux besoins croissants de mobilité et accompagner l'ouverture du marché voyageur, SNCF Réseau développe l'offre ferroviaire sur les 30 000 kilomètres de ligne dont il assure l'entretien, la modernisation et la sécurité. Partenaire des pouvoirs publics et des territoires, garant d'un accès neutre et équitable à l'infrastructure, SNCF Réseau se met au service des entreprises de transport et des autorités organisatrices qui constituent ses principaux clients. SNCF Réseau compte 53 000 collaborateurs pour un chiffre d'affaires 2019 de 6,5 milliards d'euros.

<http://www.sncf-reseau.com>

Contact presse :

Valérie Lépinay – 06 88 13 59 52 – valerie.lepinay@reseau.sncf.fr